

Conseil municipal de la ville de Soorts-Hossegor

Département des Landes (40)

Séance du 10 juin 2016 à 20 h

Procès-verbal

L'an deux mille seize, le dix du mois de juin à 20 heures, le conseil municipal de la ville de Soorts-Hossegor, dûment convoqué le 3 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Xavier Gaudio, maire.

Nombre de conseillers

en exercice : 27

présents : 17

votants : 21

Présents : Xavier Gaudio, Henri Arbeille, Delphine Bart, Christine Bégué, Sabine Bénétrix, Frédéric Duzert, Agnès Dupla, Hélène Francq-Girard, Philippe Gelez, Serge Messanges, Cathy Montaut, Laurence Pécastaing, Pierre Sarthou, Pierre Servary, Valérie Thévenot, Jean-Jacques Tirquit, Michel Villeger.

Ont donné pouvoir : Olivier Bégué à Valérie Thévenot, Sabine Dassé à Cathy Montaut, Jérôme Lacroix à Pierre Servary, Marie-Françoise Péré-Gaudio à Xavier Gaudio.

Absents excusés : Julie Armellini, Christophe Gès, Françoise Lalande, Nadine Lartigau, David Minvielle, Jean-Carl Thiery.

Secrétaire : Sabine Bénétrix

Assistent également Véronique Bois, directrice générale des services, et Mélanie Fourgs, service gestion.

Le compte rendu du conseil municipal du 1^{er} avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1. Comptes de l'exercice 2015 : budget principal et budgets annexes :

1.a) Comptes de gestion

Vote : unanimité

Le maire Xavier Gaudio rappelle que le compte de gestion, établi par le trésorier municipal, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, de tous les budgets de la commune.

Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et le bilan comptable de la collectivité.

En approuvant à l'unanimité le compte de gestion 2015, l'assemblée délibérante a constaté la stricte concordance entre le compte administratif établi par le maire et le compte de gestion.

1. b) Comptes administratifs

Vote : unanimité sur tous les budgets

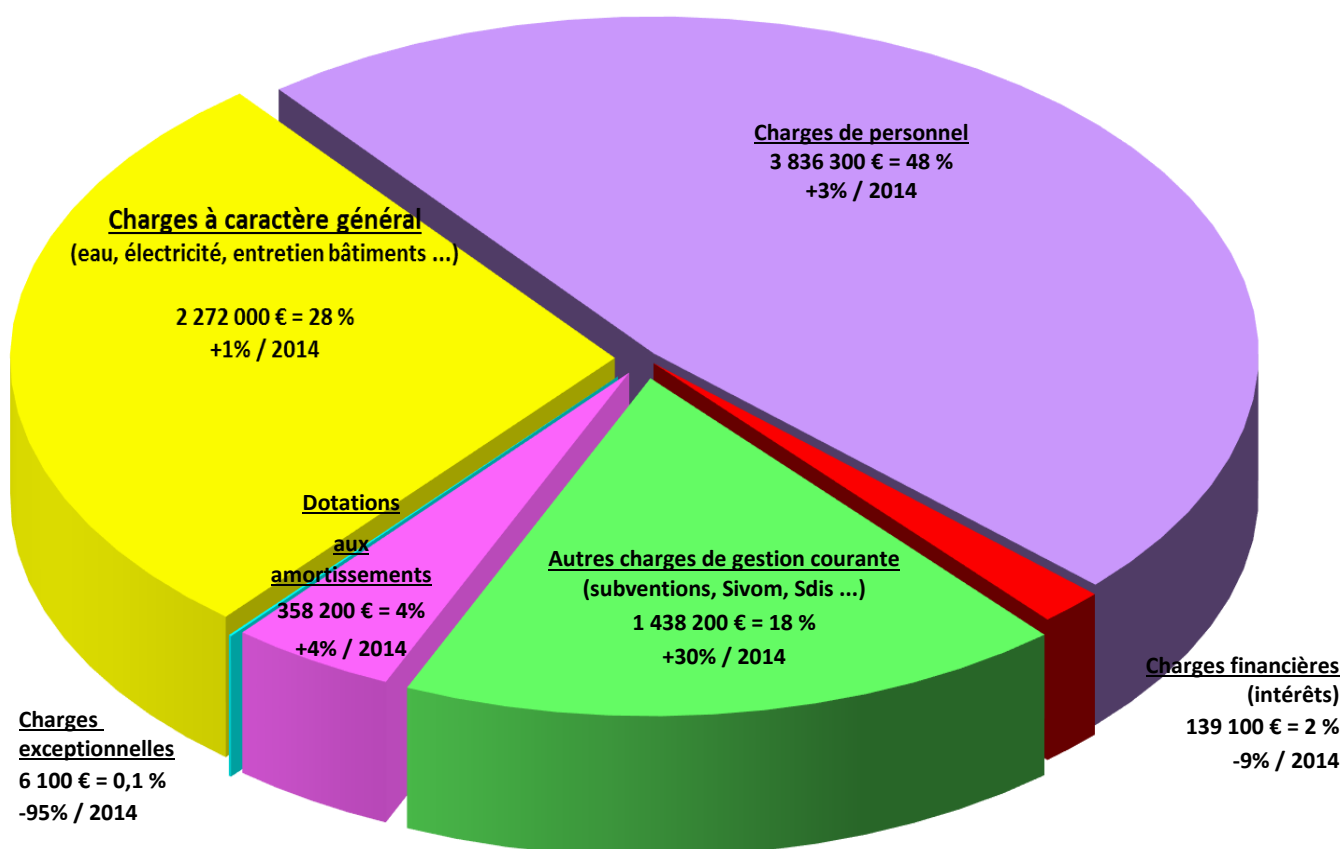
Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget primitif : il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées en cours d'année, y compris celles qui sont engagées mais non reçues ou non payées.

Le maire Xavier Gaudio commente les comptes administratifs du budget principal puis des budgets annexes.

Il précise : « les finances communales sont saines et équilibrées. Cet équilibre doit cependant être préservé face aux charges qui augmentent plus rapidement que les recettes. Le nombre de concessions ne peut pas être indéfiniment augmenté. Un travail doit donc être effectué sur les dépenses. Cela nécessitera de faire des arbitrages, si l'équipe municipale veut continuer à ne pas augmenter les taux d'imposition. Ce sera un débat à partager avec tous. »

Dépenses de fonctionnement 2015 = 8 049 900 €

Soit + 4,65% par rapport à 2014



Charges à caractère général : ces charges regroupent les dépenses courantes. Elles augmentent du fait de l'évolution des prix, de l'augmentation du nombre de travaux en régie et de prestations de services tels que la surveillance de la voie publique, les frais liés à l'organisation d'évènements culturels, les prestations de services...Ce chapitre comprend également les charges liées à l'ALSH (accueil de loisirs) et les TAP (Temps d'Activités Scolaires).

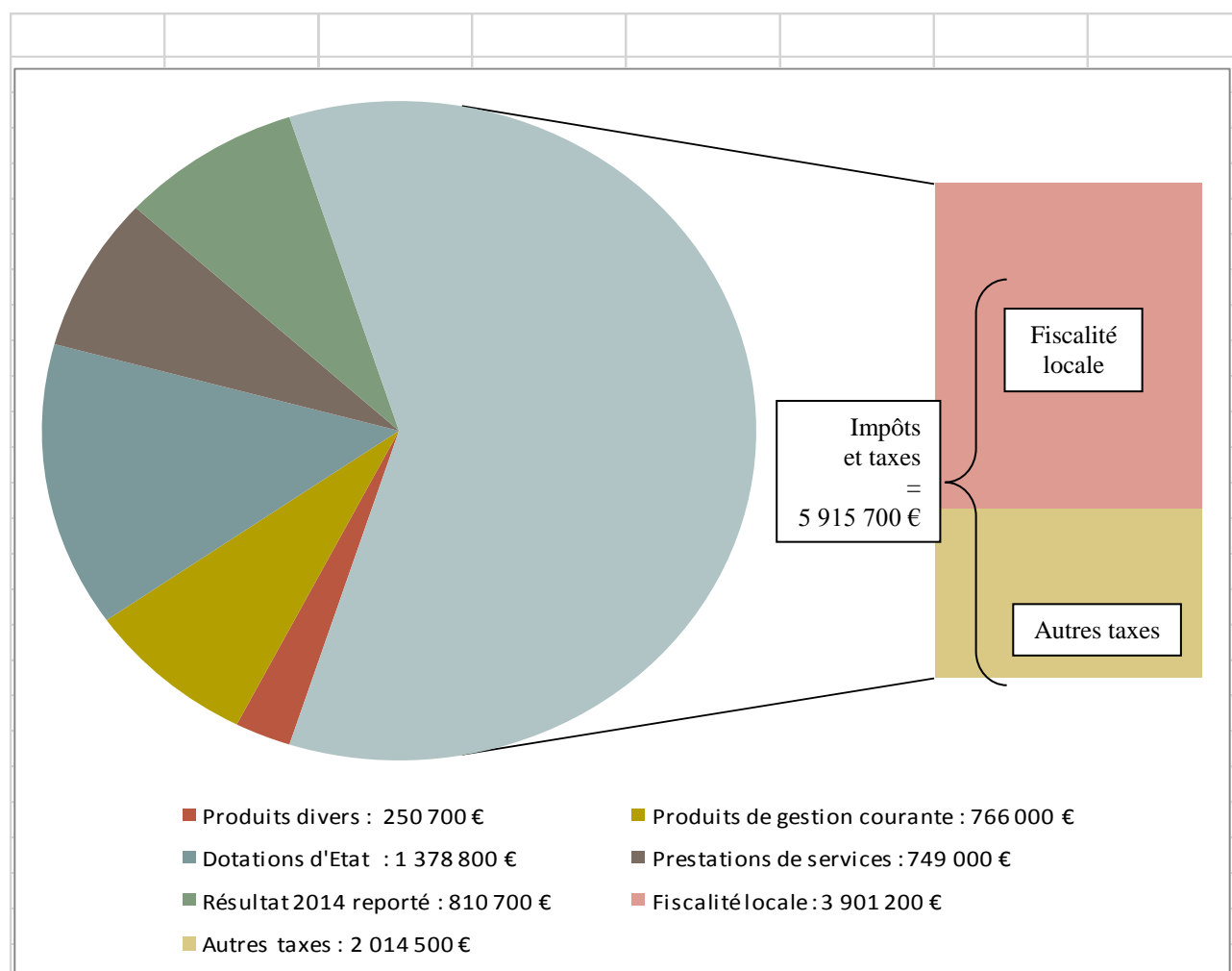
Charges de personnel : l'augmentation provient essentiellement du nombre d'agents supplémentaires employés pour l'ALSH et du nombre d'heures effectuées (1 année complète au lieu d'1/2 année pour l'ouverture en septembre 2014), des coûts des TAP, d'une revalorisation de la grille indiciaire fixée par l'Etat, de l'évolution des carrières, et de la cotisation employeur obligatoire pour le transport urbain Yégo réglée sur l'année complète au lieu de 6 mois en 2014.

Charges de gestion courante : elles comprennent les subventions attribuées aux associations et à l'équilibre du budget de la crèche et du CCAS ainsi que le versement des participations aux syndicats intercommunaux (SIVOM, SDIS ...). La régularisation comptable d'une recette encaissée en 2014 à tort entraîne un remboursement de 172 600 €.

Charges financières : aucun emprunt nouveau n'a été souscrit ; le montant des intérêts baisse donc.

Charges exceptionnelles : le montant reste stable par rapport à 2014.

**Recettes de fonctionnement 2015 = 9 870 900 €
soit + 12,6 % par rapport à 2014**



Prestations de services :

749 000 € ; 8% du total des recettes de fonctionnement ; + 17% par rapport à 2014

Il s'agit des recettes liées aux coupes de bois, occupations du domaine public (halles, plages, terrasses), aire de camping-car, courts de tennis, trinquet, portage de repas ...

Le maire souligne l'augmentation des recettes liées à l'occupation du domaine public (halles, terrasses, plages ...) de + 82 000 € soit + 29%.

Dotations d'Etat :

1 378 800 € ; 14% du total des recettes de fonctionnement ; - 12% par rapport à 2014

Entre 2010 et 2015, le montant de ces dotations a régressé de 540 000 € soit une moyenne de 90 000 € par an.

Produits de gestion courante :

766 000 € ; 8% du total des recettes de fonctionnement ; + 243% par rapport à 2014

Cette augmentation exceptionnelle est due au reversement des excédents du budget Lotissement La Forêt (vente d'un terrain à bâtir et de la maison) pour un montant global de 528 000 €.

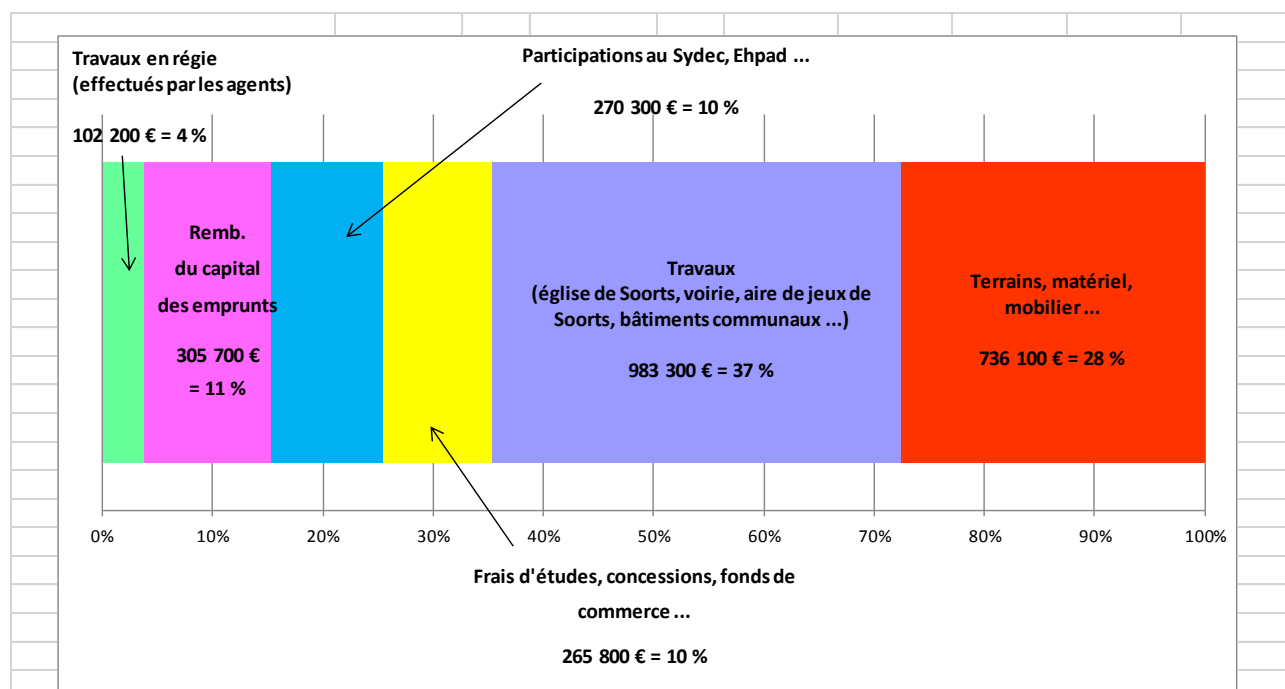
Impôts et taxes :

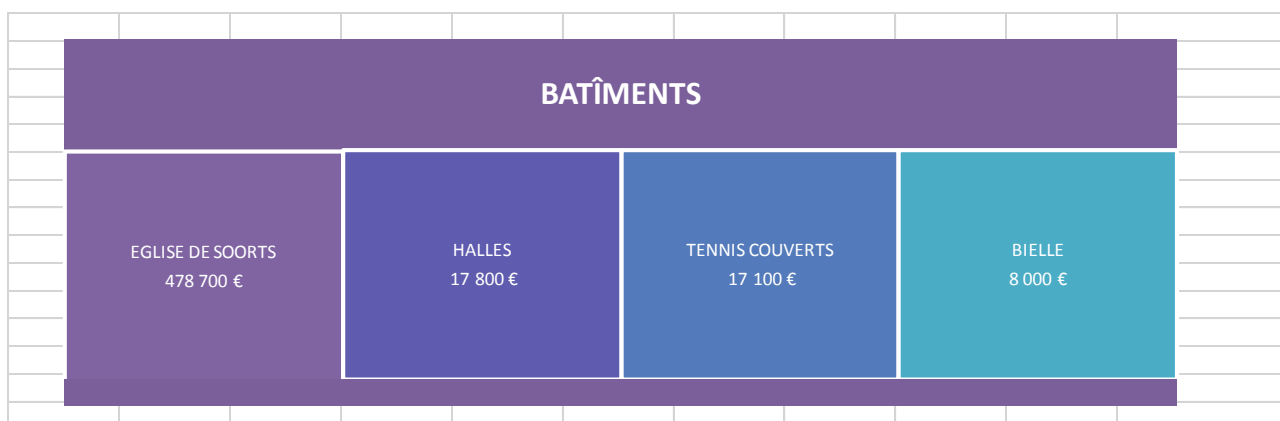
5 915 700 € ; 60% du total des recettes de fonctionnement ; + 2% par rapport à 2014

Les impôts et taxes comprennent la fiscalité locale dont les taux communaux n'ont pas évolué (3 901 200 €) et les autres taxes (attribution de compensation versée par MACS (- 12%), droits de mutation (+ 24%), marché forain (+ 10%), taxe de séjour (+ 100%), taxes sur l'électricité (+ 0,5%), jeux du Casino (- 8%)...

Section d'investissement

Répartition des dépenses réelles d'investissement = 2 663 400 €





Les recettes d'investissement comprennent :

- Excédent d'investissement reporté de 2014 : 1 604 600 €
- Excédent de fonctionnement reporté de 2014 : 261 400 €
- Les amortissements des biens mobiliers : 358 200 €
- Opérations d'ordre patrimoniales : 68 000 €
- Les subventions d'investissement : 406 500 €
- Les dotations et fonds divers (TVA récupérée, Taxes Locales d'Équipement et taxes d'aménagement liées aux autorisations d'urbanisme) : 476 100 €

Résultats 2015

Section de fonctionnement :

- Dépenses 8 049 908,16 €
- Recettes 9 870 930,63 €

Total + 1 821 022,47 €

Section d'investissement

- Dépenses 2 731 335,29 €
- Recettes 3 174 826,02 €

Total + 443 490,73 €

Solde de la section d'investissement + 443 490,73 €
+ les restes à réaliser
Dépenses - 1 477 097,53 €
Recettes + 12 285,00 €
Besoin - 1 021 321,80 €

L'excédent de fonctionnement couvre ce besoin + 1 821 022,47 €

Lors de l'affectation anticipée des résultats, l'assemblée délibérante avait décidé de couvrir ce besoin en utilisant une partie de l'excédent de fonctionnement (C/1068 + 1 100 000 €) et d'inscrire le solde en recette de fonctionnement (C/002 + 721 022,47 €)

Budgets annexes

	Fonctionnement		Investissement		Restes à réaliser
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Solde
Casino					
Montant	33 407,46 €	404 513,99 €	145 037,80 €	372 351,57 €	
Solde		371 106,53 €		227 313,77 €	109 836,76 €
Cinéma					
Montant	0	26 405,41 €	0	34 270,95 €	
Solde		26 405,41 €		34 270,95 €	- 10 000,00 €
La Forêt					
Montant	749 403,85 €	873 463,27 €	353 842,54 €	221 403,85 €	
Solde		124 059,42 €	132 438,69 €		
Pédebert extension II					
Montant	856 449,32 €	1 298 119,33 €	1 578 765,92 €	722 316,60 €	
Solde		441 670,01 €	856 449,32 €		
Eau					
Montant	42 663,94 €	289 788,84 €	5 131,48 €	151 763,01 €	
Solde		247 124,90 €		146 631,53 €	215 000,00 €
Assainissement					
Montant	271 342,27 €	540 746,08 €	234 164,21 €	862 442,96 €	
Solde		269 403,81 €		628 278,75 €	- 90 000,00 €
Restaurant					
Montant	69 911,83 €	112 412,50 €	29 971,46 €	30 851,52 €	-
Solde		42 500,67 €		880,06 €	- 5 000,00 €
Maison de la Petite Enfance					
Montant	694 288,85 €	895 524,56 €	110 804,96 €	141 170,70 €	
Solde		201 235,71 €		30 365,74 €	- 20 000,00 €
Clos du Golf					
Montant	0	66 826,23 €	0	0	
Solde		66 826,23 €			
Pédebert					

extension III					
Montant	133 382,72 €	300 802,75 €	133 382,72 €	133 382,72 €	
Solde		167 420,03 €		0	
Les Barthes					
Montant	838 188,32 €	838 188,32 €	1 677 166,64 €	838 188,32 €	
Solde		0 €	838 978,32 €	0 €	
Pédebert extension IV					
Montant	0 €	0 €	0 €	0 €	
Solde		0 €		0 €	

Jean-Jacques Tirquit est nommé président de séance Le Maire Xavier Gaudio quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter les comptes dont il est l'ordonnateur.

2. Affectation des résultats 2015

Vote : unanimité

Les comptes budgétaires de l'exercice 2014 ayant été arrêtés et approuvés, l'assemblée générale décide l'affectation des résultats suivants :

Budgets	Excédents de fonctionnement 2015	Recettes de fonctionnement C / 002	Recettes d'investissement C / 1068
Principal	1 821 022,47 €	721 022,47 €	1 100 000,00 €
Casino	371 106,53 €	371 106,53 €	
Cinéma	26 405,41 €	26 405,41 €	
Eau	247 124,90 €	177 124,90 €	70 000,00 €
Assainissement	269 403,81 €	269 403,81 €	
Restaurant « Front de mer »	42 500,67 €	25 500,67 €	17 000,00 €
Maison petite enfance	201 235,71 €	151 235,71 €	50 000,00 €

Il n'y a pas de reprise anticipée des résultats pour les budgets de lotissement mais seulement des reports de résultats.

3. Bilan 2015 des acquisitions et des cessions immobilières

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante prend acte du bilan 2014 des acquisitions et cessions immobilières :

Achat :

- Syndicat des copropriétaires du Domaine de la Cantère 1 : Voirie et espaces verts ; 0 € ; AV 300
- Syndicat des copropriétaires du Domaine de la Cantère 2 : Voirie et espaces verts ; 0 € ; AV 304 et 307
- SCI Noël : Fond de commerce L'Hostellerie de la Forêt ; 250 000 € ; AW 115
- Didier et Gille Villeneuve : Terrain bâti ; 475 000 € ; AW 123

Vente :

- Michel et Marie Prouet : Lot à bâtir lotissement La Forêt ; 243 750 € ; BD 175
- Peter Robertson et Marie Gaëlle Mouton ; maison lotissement La Forêt ; 285 000 € ; BD 182

Échange :

Syndicat des copropriétaires du Hameau de la Bécasse et la commune de Soorts-Hossegor : 0 €

4. Décisions modificatives : budget principal et budgets annexes

Vote : unanimité pour le budget principal et les budgets annexes

Budget principal

Subventions aux associations :

COS 500,00 €

Hapchot Weels 2 000,00 €

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 042		Chapitre 77	
C/675	Intégration terrain	+ 1 200 000,00 €	C/775 Intégration terrain + 1 200 000,00 €
Chapitre 011		Chapitre 002	
C/62878	Remboursement de frais	- 19 772,70 €	C/002 Résultat reporté + 233 175,03 €
Chapitre 65		Chapitre 74	
C/6574	Subventions	+ 2 500,00 €	C/7411 DGF + 15 879,00 €
Chapitre 023		C/74121 DSR - 55 000,00 €	
C/023	Virement à la section d'investissement	+ 224 326,73 €	C/74833 Compensation s + 13 000,00 €
TOTAL		+ 1 407 054,03 €	TOTAL + 1 407 054,03 €

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 20		Chapitre 001	
C/2031	Frais d'études	+ 14 500,00 €	C/001 Report + 35 693,40 €
Chapitre 204		Chapitre 040	
C/2041582	Subventions d'équipement Sydec	+ 81 000,00 €	C/2111 Intégration terrain + 1 200 000,00 €
Chapitre 21		Chapitre 041	

C/2115	Terrain bâti	6 700,00 €	C/238-9400	Rembourse - ment avances	+ 52 065,62 €
Opérations			Chapitre 13		
C/2315-9413	Vidéosurveillance	+ 5 000,00 €	C/1325-9400	Subvention MACS	- 139 820, 13 €
C/2315-9423	Aires de dépôts	+ 3 000,00 €	Chapitre 021		
C/2313-9425	Golf club house	+ 10 000,00 €	C/021	Virement de la section de fonctionneme nt	+ 224 326,73 €
Chapitre 27					
C/276348	Autres créances	+ 1 200 000,00 €			
Chapitre 041					
C/2315-9400	Remboursement avance	+ 52 065,62 €			
TOTAL		+ 1 372 265,62 €	TOTAL		+ 1 372 265,62 €

Budget annexe Casino :

Budgets annexes

Budget Casino

Vote : unanimité

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
C/61522	Entretien bâtiment	+ 15 000 €			
C/023	Virement investissement	- 15 000 €			
TOTAL		+0 €	TOTAL		+ 0 €
Investissement					
Dépenses			Recettes		
C/2188	Matériel	+ 5 000 €	C/021	Virement fonctionnement	-15 000 €
C/2313	Travaux	- 20 000 €			
TOTAL		- 15 000 €	TOTAL		-15 000€

Budget Eau

Vote : unanimité

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
C/023	Virement investissement	+ 0,04 €	C/002	Report fonctionnement	+ 0,04 €
TOTAL		+0,04 €	TOTAL		+ 0,04 €
Investissement					
Dépenses			Recettes		
C/2315-9033	Raccords d'eau	- 249 999,96 €	C/021	Virement investissement	+ 0,04 €
C/2315-9409	Bd Front de mer	+ 250 000,00 €			
TOTAL		-+ 0,04 €	TOTAL		+ 0,04€

Budget Assainissement

Vote : unanimité

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
C/023	Virement investissement	+ 6 341,03 €	C/777	Amortissement subventions	+ 6 341,06 €
			C/002	Résultat reporté	-0,03 €
TOTAL		+6 341,03 €	TOTAL		+ 6 341,03 €
Investissement					
Dépenses			Recettes		
C/13916	Subvention d'équipements	+ 6 341,06 €	C/001	Résultat reporté	- 0,01 €
C/2315-9031	Travaux divers	- 0,04 €	C/021	Virement investissement	+ 6 341,03 €
TOTAL		+ 6 341,02 €	TOTAL		+ 6 341,02 €

Budget Maison de la petite enfance

Vote : unanimité

Investissement					
Dépenses			Recettes		
C/2188	Matériel	+ 30 000,00 €			
C/2313	Travaux	-30 000,00 €			
TOTAL		0 €	TOTAL		0€

5. Révision des loyers communaux

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante fixe l'indexation des loyers conformément à l'indice de références des loyers du 1^{er} trimestre N -1, soit + 0,06 % (moyenne de l'indice sur quatre trimestres consécutifs).

6. Renouveau d'autorisation des jeux pour le Sporting Casino

Vote : unanimité

Les conseillers municipaux émettent un avis favorable à la demande du Sporting-Casino de renouveler son autorisation des jeux. Le délégataire a besoin de cet avis pour déposer en sous-préfecture un dossier d'autorisation d'exploitation des jeux 4 mois avant la date d'expiration fixée au 31 octobre 2016.

7. Indemnisation des astreintes aux contrats aidés (contrats de droit privés)

Vote : unanimité

Le code général des collectivités territoriales ne prévoyant pas de permettre la compensation des astreintes assurées par un emploi aidé, l'assemblée délibérante décide d'attribuer aux agents de droit privé que la commune emploie (contrats aidés) les mêmes compensations que celles fixées pour les agents publics.

8. Acquisition parcelles privées à Soorts cadastrées BE 96 et AV 32

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante décide de ne pas acquérir les parcelles privées cadastrées BE 96 et AV 32 compte tenu des exigences du propriétaire.

9. Convention type de prestation de services Son et Lumière

Vote : 18 pour et 3 abstentions (Philippe Gelez, Cathy Montaut, Pierre Sarthou)

Le maire est autorisé à établir puis signer une convention type qui permet de rembourser à des personnes ou sociétés privées les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement qu'elles avancent. Ce remboursement leur est réglé en contrepartie d'une prestation de services et/ou d'une mission définie en tant que personne qualifiée, apportées à titre gracieux.

10. Attribution d'une concession Gloriette Nord

Vote : unanimité

La concession inoccupée, située sur le parking de la Gloriette Nord, est attribuée à Maxime Schillé pour l'installation d'un food-truck, du 15 juin au 30 octobre 2016, pour un montant de 2 000 €.

11. Avenant n°2 à la convention portant autorisation d'occupation du golf d'Hossegor

Vote : 16 pour, 2 contre (Christine Bégué et Olivier Bégué) et 3 abstentions (Frédéric Duzert, Laurence Pécastaing et Valérie Thévenot)

La modification de la convention d'autorisation d'occupation qui lie l'association Golf Club d'Hossegor à la commune par avenant est autorisée. Elle permet à l'association de transformer l'hôtel en bureaux.

Christine Bégué précise qu'elle n'a rien contre le golf mais regrette que le bâtiment n'ait pas été entretenu depuis des années ; c'est moralement une remise en question de la convention. Frédéric Duzert précise que, de fait, les conseillers sont mis devant le fait accompli.

MARCHÉS PUBLICS

12. Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Vote : unanimité

La délibération du 10 avril 2014 relative à la composition de la commission d'appel d'offres et à l'élection de ses membres est modifiée afin de permettre de viser les nouveaux textes législatifs relatifs à la commande publique.

13. Avenant au marché de travaux de réfection du fronton du Sporting-Casino

Vote : 20 pour et 1 abstention (Olivier Bégué)

Des travaux non prévus dans le marché initial ont dû être réalisés suite à la réfection du fronton. Le maire est autorisé à signer l'avenant d'un montant de 20 447,40 € ht (soit + 18,75 %).

URBANISME

14. Signature du permis de démolir des parcelles bâties communales au bourg de Soorts

Vote : unanimité

Le maire est autorisé à signer les permis de démolir des parcelles du bourg de Soorts cadastrées AW 115 (Hôtel de la Forêt) et AW 123 (maison Villeneuve/Lacout).

15. Signature déclaration préalable pour la modification de destination de l'hôtel du Golf

Vote : 16 pour, 2 contre (Christine Bégué et Olivier Bégué) et 3 abstentions (Frédéric Duzert, Laurence Pécastaing et Valérie Thévenot)

La signature par le maire de la déclaration préalable permettant de modifier la destination de l'hôtel du Golf en bureaux est autorisée.

16. Intégration dans le domaine public de la voirie, des espaces verts et des réseaux du lotissement Le Clos de Brana

Vote : unanimité

Le classement de principe dans le réseau de la voirie communale des VRD et espaces verts du lotissement Le Clos de Brana dès que les travaux mentionnés dans le rapport de la communauté de communes MACS auront été réalisés est voté.

17. Avis de la commune sur le dossier d'enquête publique du désensablement du lac

Vote : unanimité

Conformément à l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2016 précisant que les conseils municipaux des communes de Seignosse, Capbreton et Hossegor doivent donner leur avis sur la demande d'autorisation unique requise au titre des articles L 214-1 et suivants du code de l'environnement (eau et milieux aquatiques) et à la déclaration d'intérêt général concernant la restauration du trait de côte, et la restauration de la biodiversité du lac marin d'Hossegor par le SIVOM Côte Sud, l'assemblée délibérante émet un avis favorable.

AFFAIRES GÉNÉRALES

18. Conventions d'adhésion avec le Centre de Gestion des Landes :

12.a) Schéma départemental défibrillateurs

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante décide d'adhérer au schéma départemental défibrillateurs initié par le Centre de gestion des Landes et l'Association des Maires des Landes. La convention d'adhésion vise à régler les problèmes rencontrés par les collectivités dans le cadre de l'équipement, ou du renouvellement en défibrillateurs.

12.b) Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Vote : unanimité

Le renouvellement de l'adhésion à la convention établie par l'Association des maires des Landes en partenariat avec le Centre de gestion des Landes est accepté. La signature de cette convention permettra au service plan communal de sauvegarde du CDG 40 de mettre à jour notre plan communal de sauvegarde (PCS) et notre document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) destiné aux administrés.

19. Convention tripartite pour l'occupation des arènes

Vote : 19 pour, 1 contre (Olivier Bégué) et 1 abstention (Christine Bégué)

La convention tripartite entre l'association Chevaux Toros Passion, l'association Capbreton Hossegor Rugby et la commune, fixant les modalités de mise en œuvre et les modalités financières pour la mise en place de spectacles taurins et de vaches landaises pour la saison estivale 2016, est approuvée.

20. Adhésion des communes de Léon, Lit-et-Mixe, Saint-Julien-en-Born et Vielle-Saint-Girons au Syndicat Mixte des Gestion des Baignades Landaises

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante émet un avis favorable à l'adhésion des communes de Léon, Saint-Julien-en-Born et Vielle-Saint-Girons au SMGBL pour la compétence Surveillance des baignades.

21. Abrogation de la délibération autorisant la signature de la convention de mise à disposition de conteneurs semi-enterrés boulevard de la Dune

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante décide d'abroger la délibération du 4 décembre relative à la convention de mise à disposition de conteneurs semi-enterrés dans l'attente du positionnement juridique du SITCOM.

22. Création d'une commission municipale Espaces publics concédés

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante décide de scinder la commission municipale Police, sécurité, espaces publics concédés, circulation, stationnement, créée le 10 avril 2014 en deux commissions : commission Police, sécurité, circulation, stationnement et la commission Espaces publics concédés.

La première conserve les mêmes membres ; la deuxième est composée de Frédéric Duzert, Christine Bégué, Agnès Dupla, Julie Armellini, Sabine Bénétrix, Philippe Gelez, Laurence Pécastaing, Valérie Thévenot, Jean-Carl Thierry.

23. Mise à disposition à titre gratuit des studios du Pignada pour les contractuels employés par la commune ou l'office de tourisme

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante décide la mise à disposition à titre gratuit des studios du Pignada pour permettre de loger des personnes (emplois publics ou associatifs), dans un contexte de location difficile pendant la saison estivale.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

24. Décisions du maire

En application de l'article L 2122-22 du CGCT et des délibérations s'y rapportant en date du 10 avril 2014 et 1^{er} avril 2016 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire, le maire Xavier Gaudio précise les décisions qu'il a prises :

Marchés à procédure adaptée

a) Travaux de réfection du sol du fronton du Sporting Casino

3 entreprises ont soumissionné : Colas, SAS Soubestre et Unelo.

L'offre de SAS Soubestre est retenue pour un montant global de 109 060,00€ ht.

b) Sous-traitant lot 1 travaux boulevard de la Dune

La déclaration de sous-traitance pour le groupement SAS Soubestre/Lafitte TP, pour la prestation « localisation réseaux souterrains » à l'entreprise Aquitaine Détection pour un montant maximum de 2 850,00 € ht est acceptée.

c) Sous-traitant lot 2 travaux boulevard de la dune

La déclaration de sous-traitance pour le groupement Sols aquitaine/ Sols vallée du Rhône, pour la prestation « bordure bois et mobilier » à l'entreprise IDVERDE pour un montant maximum de 320 000,00 € ht est acceptée.

d) Travaux de voirie sur le domaine privé communal

4 entreprises ont soumissionné : Colas, Laffitte TP, SAS Soubestre et Exedra

L'offre retenue est celle de SAS Soubestre pour un marché public passé pour une durée d'un an à compter de sa notification au titulaire et reconductible une fois de manière expresse par le pouvoir adjudicateur, pour une durée d'un an soit une durée maximale de deux ans, et pour un marché public passé en lot unique pour un montant entre 50 000€ ht et 300 000€ ht, pour la durée du marché public, reconduction comprise.

e) Travaux d'extension école salle activité ALSH

Les offres des sociétés suivantes sont retenues :

- pour le lot 1, l'offre de la société AS Bâtiment (Capbreton) pour un montant de 28 943,43€ ht,
- pour le lot 2, l'offre de la société Sasu Larrere Jean-Pierre (Hagetmau) pour un montant de 12 374,25 € ht,
- pour le lot 3, l'offre de la société EURL Denis Crepin (Carcen Ponson) pour un montant de 7 148,36 € ht,
- pour le lot 4, l'offre de la société Menisol (Orx) pour un montant de 12 929,12€ ht,
- pour le lot 6, l'offre de la société Néonergies (Capbreton) pour un montant de 6 682,18 € ht,
- pour le lot 7, l'offre de la société Berrocq Electricité (Peyrehorade) pour un montant de 4 561,00 € ht,
- pour le lot 8, l'offre de la société SARL Morlaes (Tartas) pour un montant de 5 379,00 € ht.

Le lot 5 est déclaré infructueux, en l'absence d'offre reçue pour ce lot.

f) Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg de Soorts

Pour la première phase, les cabinets Exit Paysages, Dessin de ville, Projet Base et Mutabilis paysage ont obtenu les meilleures notes selon les critères suivants : références et degré d'expérience et les moyens humains et matériels dédiés à la mission.

Pour la seconde phase, le groupement dont la société Projet Base est le mandataire, a été retenu pour un montant de 187 680,00€ ht car il a obtenu les meilleures notes selon les critères suivants : les intentions paysagères et le montant des honoraires,

g) Etudes aménagements requalification parc d'activités Pédebert

11 sociétés ont soumissionné : Charlot Fabien, Artelia, SCE, Atelier de Paysage, Brandela Valery, SAS Bercat, Cauros, Artesite paysagiste-urbaniste, Safège, ECR et LS2

Le groupement dont la société SAS Bercat est le mandataire est retenu pour l'offre de base pour un montant de 45 000,00€ ht.

h) Déclaration sans suite du marché pour l'acquisition d'un camion d'occasion

L'offre unique de Europe Service SAS est supérieure aux coûts estimés de l'acquisition : le marché est donc déclaré sans suite.

i) Sous-traitant travaux de réfection du sol du fronton du Sporting-Casino

La déclaration de sous-traitance de la société SAS Soubestre pour la prestation « fourniture et mise en œuvre d'un béton » à l'entreprise SAS Sols Vallée du Rhône pour un montant maximum de 5 868,00 € ht est acceptée.

25. Questions diverses

Néant

La prochaine séance du conseil municipal est fixée jeudi 15 septembre 2016 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun conseiller ne demandant la parole, le maire Xavier Gaudio lève la séance du conseil municipal à 22h10.

Soorts-Hossegor, le 16 août 2016

Le maire,
Xavier Gaudio